

lois concernant la destruction des mauvaises herbes, dans les municipalités rurales; la tolérance à ce sujet est le plus grand tort que l'on puisse faire à l'agriculture.

— D'après le *Field* de Londres, il faudra quatre millions de louis sterling, pour suppléer au déficit dans la production des pommes de terre en Angleterre cette année.

* La terre est la source de toutes les richesses: non-seulement en nourrissant l'homme et les animaux qui lui offrent à la fois ses aliments les plus substantiels et le vêtement, elle satisfait par là aux nécessités les plus urgentes; mais elle est encore la mère du commerce et de l'industrie auxquels elle livre les matières premières que métamorphose le génie de l'homme.

* L'homme qui aime son champ aime sa patrie.

De toutes les professions qui se partagent l'activité humaine, la culture de la terre est encore celle qui offre les profits les plus fréquents et les plus assurés; si le travail est rude, les chances de pertes sont moins multipliées que dans les autres carrières.

RECETTES

Remède contre les morsures et piqûres d'animaux venimeux.

Le journal la *Ferme Suisse* recommande le procédé suivant: Faire brûler un morceau de papier dans un verre puis renverser le verre en l'appliquant sur la plaie pendant que le papier est en flamme. La peau se soulève et le sang qui en sort entraîne avec lui le virus.

Procédé pour guérir l'effluve des bestiaux.

Dès que l'on s'aperçoit qu'un bœuf ou une vache est attaqué de l'effluve, on lui fait avaler une demi-bouteille de lait dans laquelle on mêle de la poudre de chasse autant qu'il en peut entrer dans un dé à coudre, puis on met dans la bouche de l'animal un petit billet que l'on maintient comme un mors en l'attachant aux cornes; on fait ensuite marcher l'animal qui déceint bientôt sans autre secours. Le célèbre Sonnini qui a publié ce remède, en garantit l'efficacité qui lui a été prouvée par une expérience de vingt années.



CANAUX DE LACHINE ET CORNWALL.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées "Soumission pour bois pour portes d'écluses" seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'arrivée de la malle de l'Est et de l'Ouest,

Lundi, le 20^{me} jour de Décembre

courant pour fournir et donner sur les lieux, le ou avant le

Premier Jour de Juin 1880

du bois de pin scié par les dimensions requises pour la construction des portes pour l'écluse nouvelle d'en haut sur le canal Lachine et pour les nouvelles écluses sur le Canal Cornwall.

Le bois doit être de la qualité décrite et des dimensions mentionnées sur une circulaire qui sera donnée sur demande faite personnellement ou par lettre à ce bureau où l'on pourra obtenir des formules de soumission.

Aucun paiement ne sera fait sur le prix de ce bois avant qu'il ait été livré à l'endroit requis sur les canaux respectifs, et à moins qu'il n'ait été examiné et approuvé par un officier proposé à cette fin.

A chaque soumission devront être annexés les noms de deux personnes responsables et solvables, demeurant dans la Puissance, consentantes à devenir garant pour l'accomplissement des conditions mentionnées dans le contrat

Ce département ne s'oblige pas, cependant, d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions:

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer
et des Canaux.

Ottawa, 13 déc. 1879.

18 décembre 1879.



DEUX MALLES laisseront BERSIMIS cet hiver pour la POINTE AUX ESQUIMAUX. Les lettres et journaux destinés aux endroits à l'EST DE BERSIMIS jusqu'à BONNE ESPERANCE, déposés au bureau de poste de Québec jusqu'au 20 décembre, seront expédiés.

La SECONDE MALLE laissera BERSIMIS le ou vers le 20 février prochain. Les lettres et journaux pour les différents points entre BERSIMIS et la POINTE AUX ESQUIMAUX déposés à Québec jusqu'au 8 février seront expédiés.

UNE MALLE partira de la POINTE AUX ESQUIMAUX pour BONNE ESPERANCE. via NATASHQUAN, laissant la POINTE AUX ESQUIMAUX après l'arrivée du courrier apportant la première Malle de Bersimis.

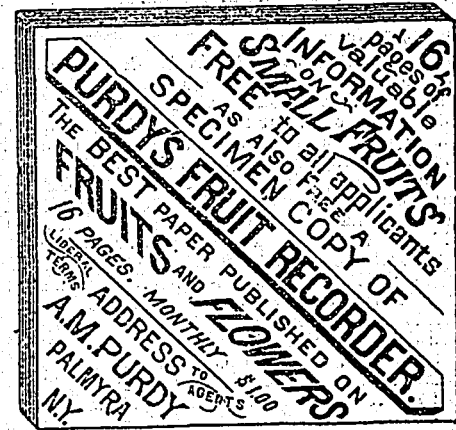
WILLIAM SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Québec, 12 décembre 1879.

Ayant été nommé agent pour le Purdy's Recorder and Cottage Gardener, ceux qui désirent y souscrire pourront nous faire parvenir \$1 pour le prix d'abonnement.

FIRMIN H. PROUX.



ACTE DE FAILLITE DE 1880.

Dans l'affaire de

JOSEPH DIONNE, de St. Denis et PIERRE DESSAINT, de Saint-Louis de Kamouraska, sous les noms et raison de Dionne et Dessaint,

Faille.

Une troisième et dernière feuille de dividende de la succession séparée de Pierre Dessaint, a été préparée et sera ouverte aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de décembre, après lequel le dividende sera payé.

JOS. HAMEL,
Syndic.

Québec, 5 décembre 1879.